

OBJET :
AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXPLOITATION
2016 – EAU

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 04.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 AVR. 2017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif EAU de l'exercice 2016 qui fait apparaître un excédent d'exploitation s'élevant à 53 487.70 €,

Vu le résultat des années antérieures fixé à 82 577.29 €,

Soit un excédent global de 136 064.99 €

Sur la proposition de M. le Maire d'affecter une partie de cet excédent sur la section d'investissement tel que décrit ci-dessous.

Sur avis de la Commission des Finances en date du 07 avril 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter une partie du résultat d'exploitation Eau comme suit :

Section investissement : 1068 – Affectation	111 912.26 €
Section d'exploitation : Excédent reporté	24 152.73 €
TOTAL	136 064.99 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.


CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
18 AVR. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
12 AVR. 2017
Par publication le :
18 AVR. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 12/04/2017
N°011-211100763-20170410-2017-74-DE